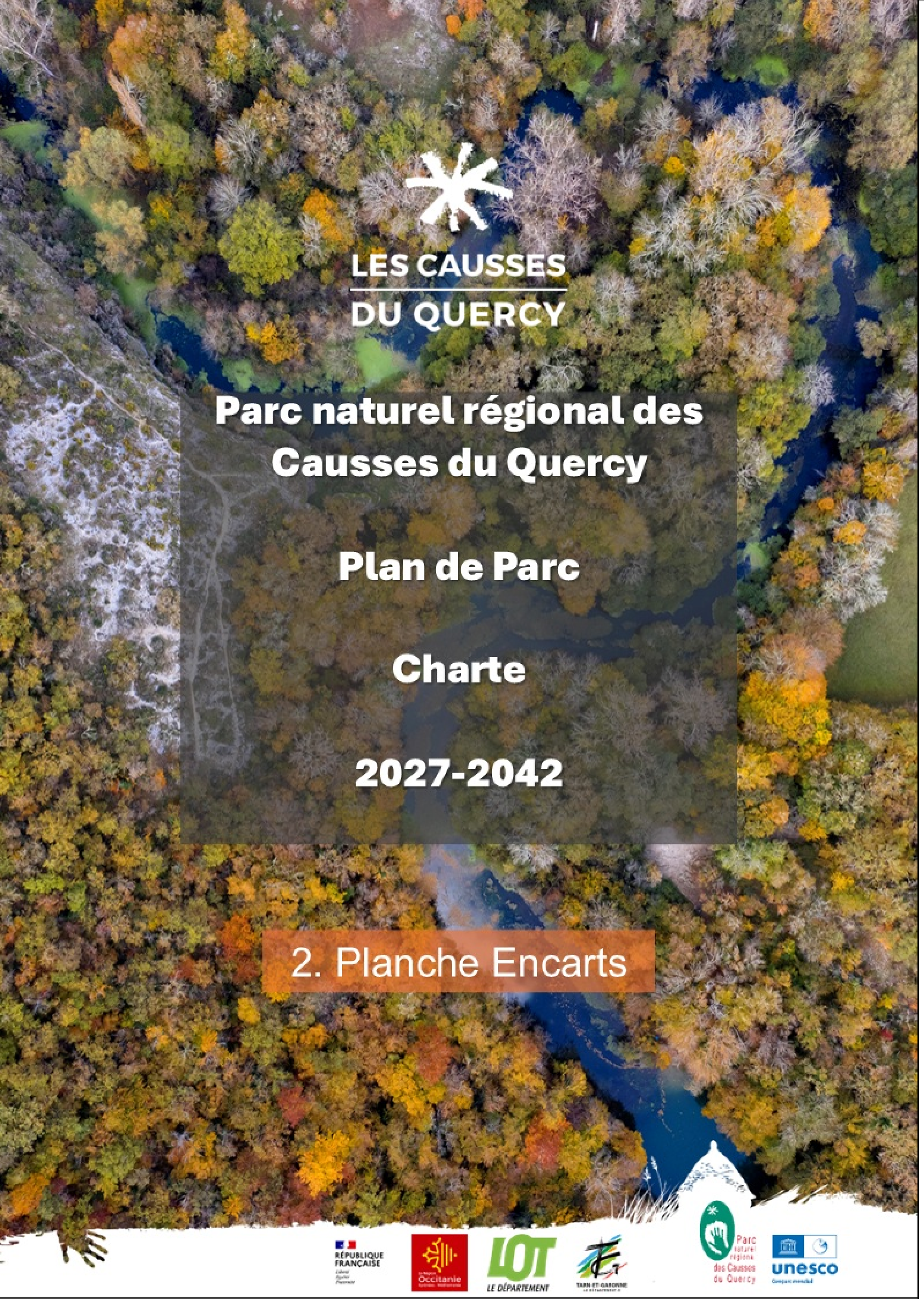

Unités paysagères

Limite du périmètre d'étude de la révision de la Charte

Unités paysagères
- Limargue
- Ségala
- Causse de Labastide-Murat
- Causses majeurs
- Causse des collines
- Bouriane
- Quercy Blanc
- Grandes Vallées

Typologie des grandes vallées
- Zone de Causse
- Zone de Limargue

Franges paysagères
- Transition franche Limargue-Causse
- Transition ténue Limargue-Causse
- Zone de frange

2 : les franges

Les différents causses sont délimités du nord au sud par 3 vallées : la vallée de la Dordogne, la vallée du Lot et la vallée du Célé. Ces vallées reprennent les caractéristiques paysagères des milieux qu'elles traversent et définissent une succession de sousentités paysagères : il peut être distingué des tronçons de vallées d'apparence caussenarde qui seront très différents des tronçons qui reprennent les lignes principales du Limargue

Les limites entre les causses et le Limargue sont relativement nets. Au nord et à l'est du Parc les causses se terminent par des corniches et des coteaux très marqués. Au sud, ce coteau est parfois moins marqué et la frange devient par endroit très progressive.

Au nord-ouest du causse de Gramat, la vallée de l'Ouysse refait surface et d'imposantes vallée sèche donnent davantage de relief au plateau calcaire. Plus au sud, le causse de Labastide-Murat de nature géologique plus marneuse dessine des reliefs mous faits de collines et de vallées. On y retrouve la vallée du Vers. Encore plus au sud, le causse des collines présente les mêmes caractéristiques que le causse de Labastide-Murat mais la présence du Lot y a entraîné une érosion mécanique importante, sculptant des reliefs abrupts. Ces différentes sousentités paysagères rendent très progressive la transition du causse de Gramat vers la Bouriane.

Au sud du parc, le sol du causse de Limogne moins soumis à l'érosion s'épaissit par endroits. La distinction avec le Quercy Blanc très cultivé devient alors très relative. Les cartes géologiques décrivent des « tâches » de Quercy Blanc dans le causse de Limogne et inversement. L'architecture caussenarde y est également très influencée par celle du Quercy blanc.

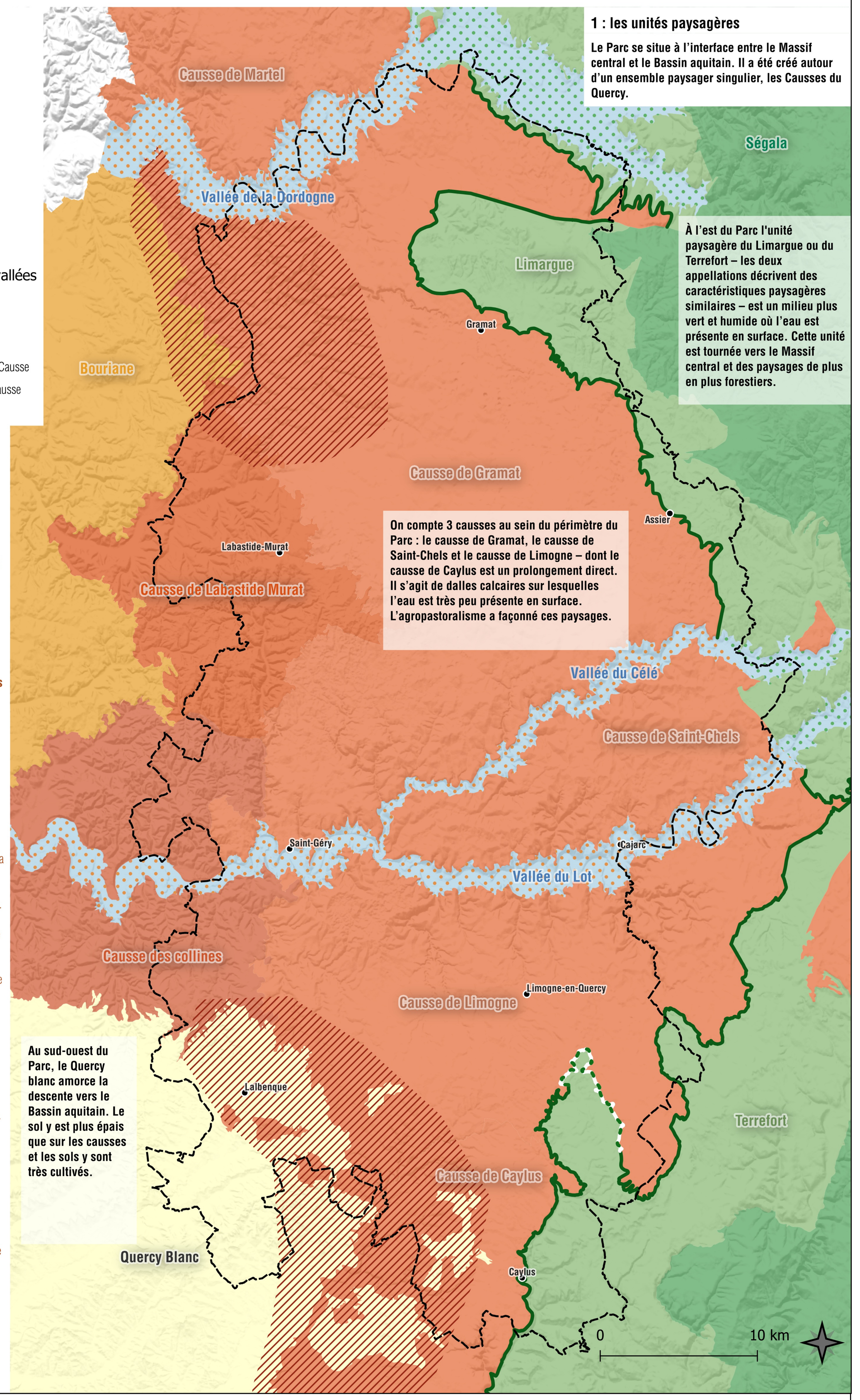

Sources : IGN, Parc naturel régional des Causses du Quercy

Biodiversité - enjeux et protections

Limite du périmètre d'étude de la révision de la Charte
- Sites naturels majeurs
- Sites potentiels d'étude de l'opportunité de mise en place d'une protection forte
- Zones de sensibilité chiroptères

Zones de protections fortes
- Réserve naturelle régionale
- Réserve naturelle nationale
- Arrêtés préfectoraux de protection de géotope
- Arrêtés préfectoraux de protection de biotope

Autres dispositif de gestion
- Espaces Naturels Sensibles
- Sites Natura 2000
- Sites sous maitrise foncière ou d'usage du CEN
- Réserve de biosphère

Zones d'inventaires de la biodiversité
- Znieff de type 1
- Znieff de type 2

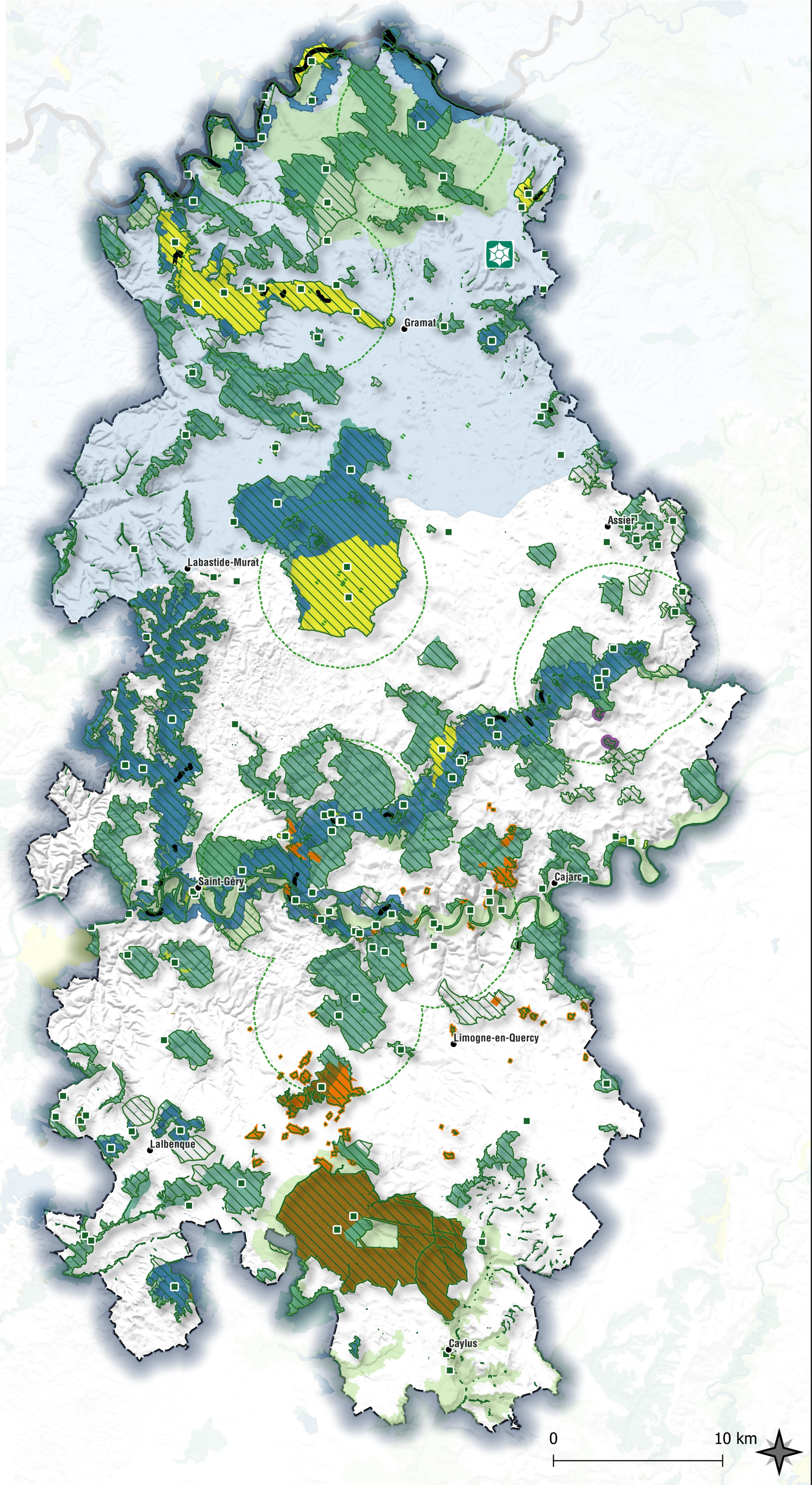

Sources : IGN, DREAL Occitanie, Région Occitanie, INPN - Muséum national d'Histoire naturelle, Département du Lot, Département de Tarn-et-Garonne, SMDMCA, PNRCQ

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES — PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE — FRANCE NATION VERTE — FONDS VERT !

Biodiversité - Trame verte, bleue et noire

Limite du périmètre d'étude de la révision de la Charte

Trame verte, bleue et noire
modélisation en extrémité de nuit

Réservoirs de biodiversité
- Pelouses et landes
- Prairies
- Forêts
- Zones humides
- Cours d'eau

Corridors écologiques à maintenir
- Corridors forets
- Corridors pelouses
- Corridors prairies
- Corridors Zones humides
- Cours d'eaux principaux
- autres cours d'eau

Secteur non modélisé dans la TVBN du Parc
- Secteurs non modélisés en 2025, à intégrer dans la mise à jour de la TVBN

Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Occitanie sur ce secteur

Réservoirs de biodiversité
- milieux ouverts
- milieux boisés

Corridors écologique
- milieux boisés
- milieux ouverts

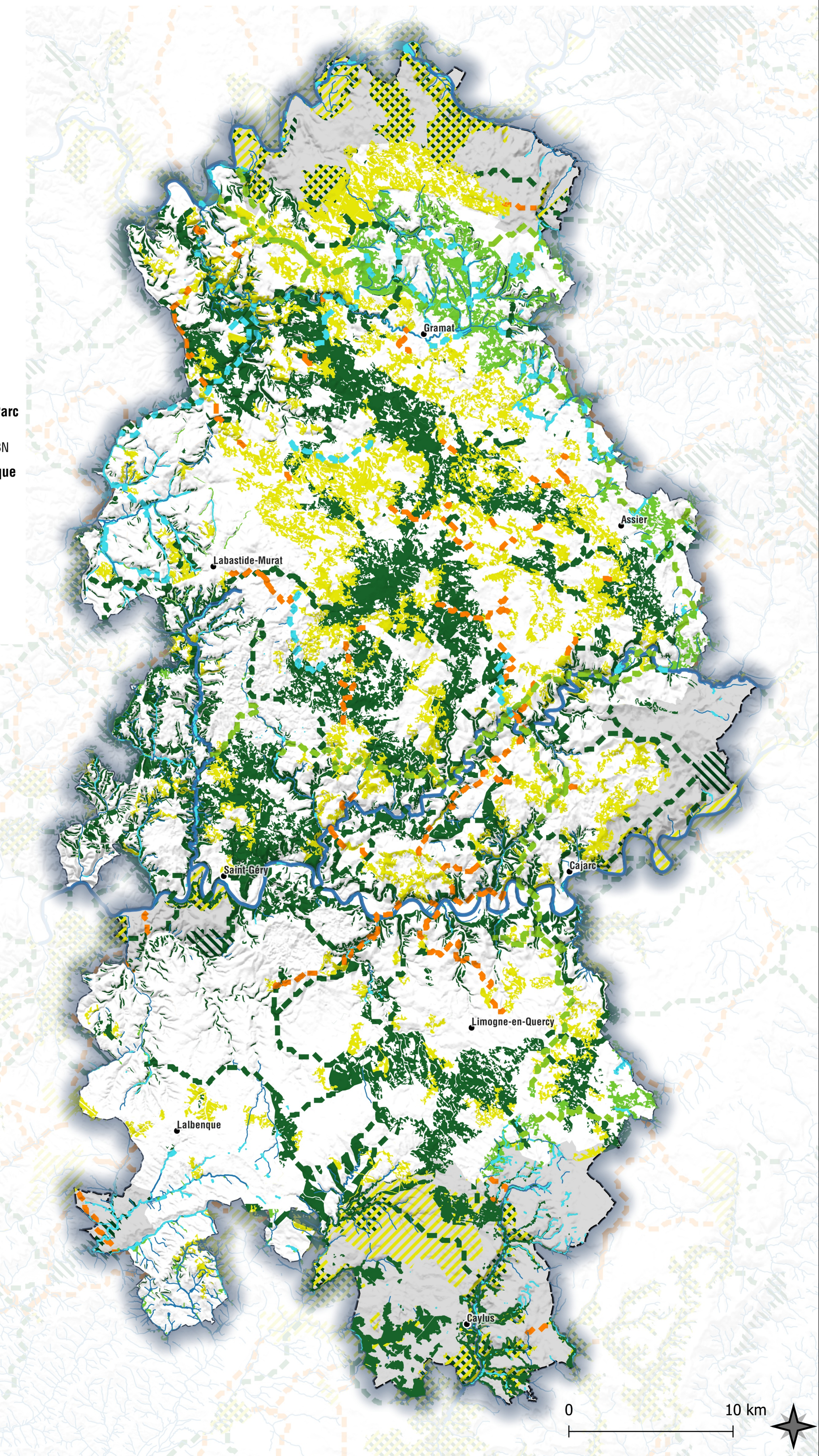

Sources : IGN
SRCE Occitanie - Région Occitanie
TVBN PNRCQ

Eau et milieux aquatiques

Limite du périmètre d'étude de la révision de la Charte

Animer et renforcer la cohérence des stratégies des différents acteurs de l'eau (1.2.1)
- Limites des unités hydrographiques

Progresser dans la connaissance de l'état et les modalités de prélèvements des ressources (1.2.1)
- Directions des écoulements souterrains (traçages)
- zones d'incertitude à prospecter

Stations de mesure hydro-météorologiques
- Parc
- Partenaires

Instaurer des zones à protéger pour le futur (1.2.1)
- zones proposées

Préserver les milieux aquatiques (1.2.2)
- Mares et points d'eau inventoriés
- Zones humides
- Rivières principales
- Autres cours d'eau

Exclure les zones d'épandages de digestat de méthanisation (1.2.2) (2.4.2)
- Zones très vulnérables du bassin de l'Ouysse et du Limargue

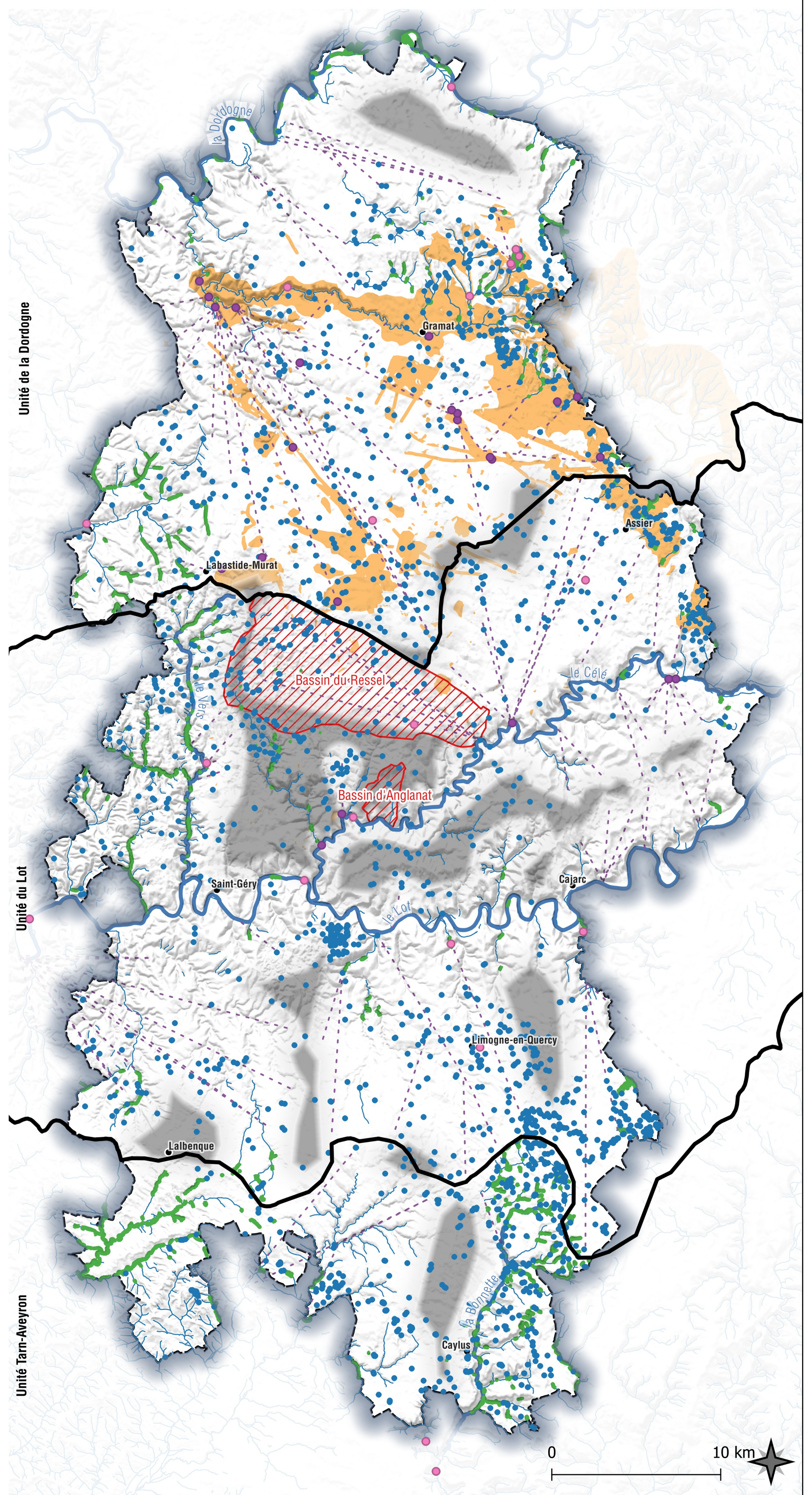

Sources : IGN, BRGM
DREAL Occitanie, CEN Occitanie
Réseau zones humides
Département du Lot, SMDMCA
PNRCQ

Version : Février 2025

Patrimoine bâti, paysager, géologique et ciel nocturne

Limite du périmètre d'étude de la révision de la Charte

Protéger et valoriser le patrimoine géologique et la géodiversité comme socle du territoire (1.1)
- Géosite
- Réserve Géologique du Lot
- Maison de la Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique
- Site de l'inventaire du patrimoine géologique (INPG)

Maintenir, restaurer ou encadrer l'évolution des entités et structures paysagères (1.5.1)

Secteurs protégés du point de vue des patrimoines bâtis et/ou paysagers
- Zone tampon des chemins de St Jacques classés à l'UNESCO

Sites Inscrits et classés (loi 1930)
- Classé
- Inscrit
- Accompagner la procédure de classement envisagée sur le territoire du Parc
- Monuments Historiques
- Sites patrimoniaux remarquables
- Zone de ciel noir à valoriser auprès des habitants et visiteurs

Structures paysagères à préserver
- Vallée humide : s'assurer du partage de l'eau et maintenir les fonctionnalités écologiques des berges.
- Terrasse : préserver la vocation agricole ou naturelle des terrasses basses.
- Vallée sèche : veiller au maintien de la qualité des sols.
- Doline : veiller au maintien de la qualité des sols.
- Corniche : interdire tout aménagement et préserver les habitats écologiques.

Renforcer la connaissance du patrimoine bâti et archéologique (1.5.2)
- Patrimoine mégalithique classé Monument Historique du Parc

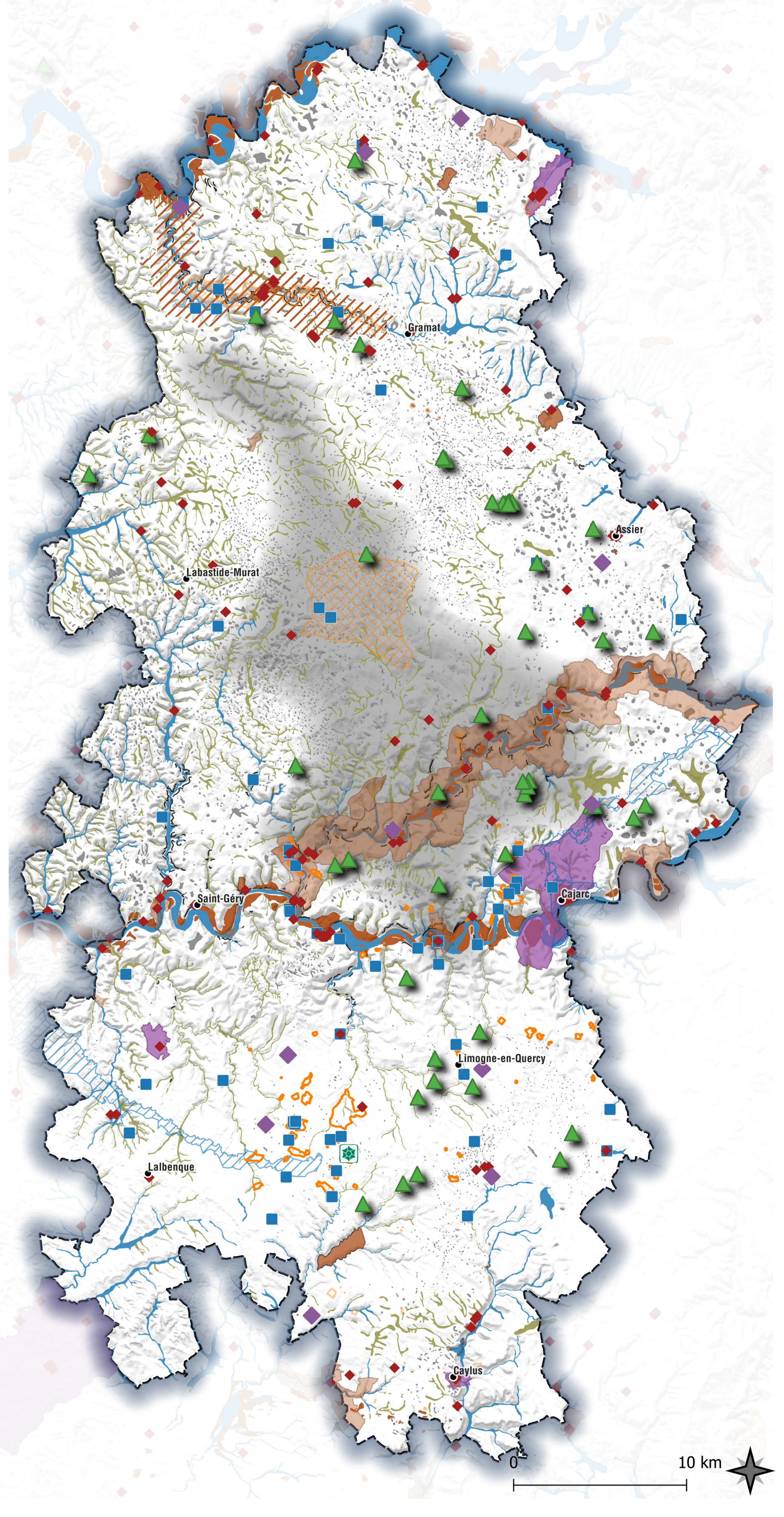

Sources :
DREAL Occitanie
DRAC Occitanie
Dark Sky Lab
PNRCQ

Dynamiques urbaines, touristiques, mobilités et services

Limite du périmètre d'étude de la révision de la Charte

1.3.1 : Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels
- Sites Natures Majeurs : secteurs à enjeux prioritaires de mise en place de "plans de circulation des véhicules à moteur".

Pressions urbaines et touristiques (1.4.1)

Espaces de vie et de services présentant des enje de réinvestissement du bâti ancien,d'optimisation du foncier et de diversification de l'habitat
- Polarité urbaine principale
- Polarité urbaine secondaire
- Aires urbaines dont les polarités sont extérieures au territoire
- Maîtriser les extensions pavillonnaires et l'urbanisme diffus
- Préserver la découverte des paysages caussenards (D802 et D653)

Encadrer les aménagement résultant du tourisme de manière à préserver les caractéristiques paysagères et patrimoniales et naturelles des sites, et maîtriser la pression foncière
- Pression Majeure
- Pression Secondaire

Favoriser une offre d'itinérance plurielle, moteur de mobilité douce (2.3.1)
- Chemins de St Jacques de Compostelle
- Autres GR ou GRP
- Projets de Voie Verte
- Itinerance à vélo (V86 et V87)
- Pistes équestres

Renforcer et adapter l'offre de services pour répondre aux besoins présents et à venir (3.1.1)
- Prospecter et accompagner à l'installation des porteurs de projets de création de services, en particulier pour mieux couvrir les zones blanches

Conforter le déploiement d'offres de mobilité à faible impact adpatées au territoire et à sa population (3.1.2)
- Gares voyageurs du territoire
- Trains régionaux
- Lignes de bus régulières
- Lignes de bus saisonnières

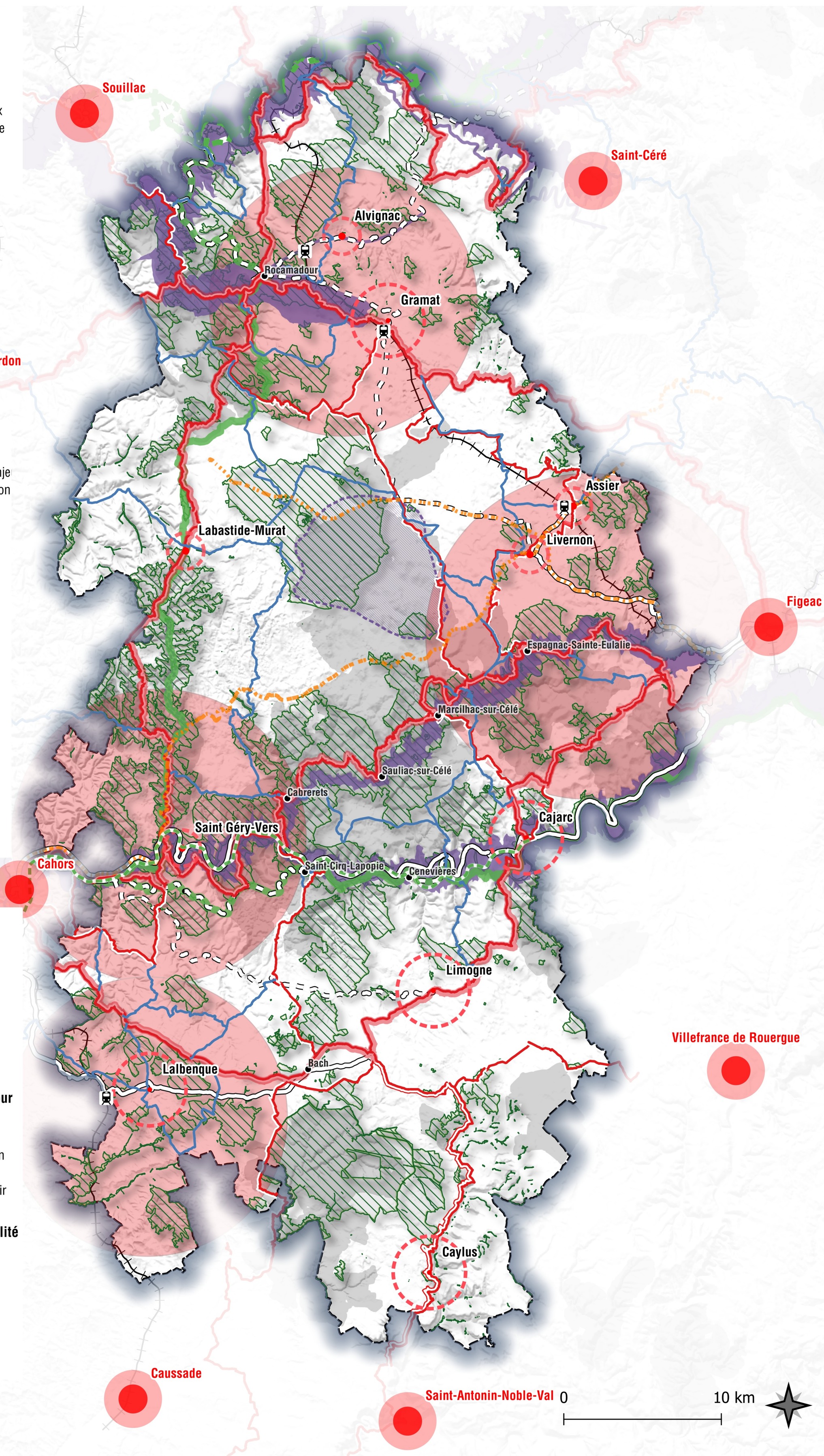

Sources : IGN BD TOPO, INSEE BPE2021
Région Occitanie
Lot Tourisme
PNRCQ 2025